****

**Déclaration du Sgen-CFDT Auvergne du CDEN du 5 juillet 2018**

Madame Le Préfet, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, Monsieur le Président du Conseil départemental, Messieurs, Mesdames, membres du CDEN,

Nous allons dans cette déclaration vous présenter quelques points forts d'inquiétude pour les agents du Service Publique d'Education : carte scolaire, promotions Hors Classe, Jour de Carence, Fusion des Instances Représentatives.

Nous aurions pu aussi parler d’autres thèmes comme les ajustements des programmes qui paraitront le 12 juillet, des injonctions ministérielles pour les APC, des rythmes scolaires, du peu de lisibilité et de bilan faits sur certains dispositifs comme les PDMQDC, mais nous nous centrerons sur les éléments cités précédemment.

Monsieur l’Inspecteur d’Académie,

Vous allez présenter toute à l’heure une grille indicative des effectifs concernant la carte scolaire. Cette grille peut assurer plus de transparence et pourra permettre aux équipes et aux mairies d’avoir la possibilité d’anticiper cette carte scolaire.

Néanmoins nous vous rappelons que les données chiffrées que vous présenterez (même si un léger ajustement sur les maternelles est à noter) sont assez éloignées de la réalité de notre territoire. Avec ces seuls critères, les ouvertures seraient très difficiles et les fermetures légions. C’est pourquoi nous demandons d’ajouter des éléments qui permettront de tenir compte, au-delà d’une gestion comptable, de données objectives : quelques pistes ont été évoquées lors du groupe de travail du CTSD : présence d’un dispositif ULIS, nombres d’élèves relevant de la MDPH, présence d’enfants du voyage, d’enfants allophones, distance avec une autre école,

temps de transport, nouvelles populations attendues… pour n’en citer que quelques-unes. Il ne faudrait pas non plus que ces critères s’appliquent sans un dialogue concerté avec les mairies et les équipes éducatives.

Les conséquences de la réforme de l’évaluation des enseignants sont maintenant visibles. Le Sgen-CFDT était et reste favorable à une modification de la précédente formule qui n'était pas si égalitaire que cela. Mais là encore, nous sommes pour des évolutions positives des textes concernant les promotions Hors Classe . Encourager des collègues est quelque chose que nous pouvons comprendre mais pas en provoquant de la frustration chez les autres. Nous demandons, car le texte ne le prévoit pas et dans un but de transparence, qu'une grille de critères permettant d'aider les IEN dans leur choix soit établie. L'avis de l'IEN doit aussi être

révisable dans le temps. Enfin les inspecteurs de circonscription doivent pouvoir modifier leur choix dans un dialogue avec tous les collègues qui leur demandent. La possibilité de contester l'avis de l'IEN existe mais une commission de révision permettrait une meilleure équité.

Autre point que nous dénonçons. Avec l'instauration du jour de carence, un collègue perd une journée de traitement quand il passe un examen médical. Outre le fait d'avoir un problème de santé, celui-ci perd une journée de traitement et un jour d'AGS. Il ne faut pas beaucoup d'effort pour comprendre l'amertume que peut provoquer une telle situation. Le Sgen-CFDT demande à ce que, au minimum le jour de carence ne s'applique pas si le collègue justifie son absence pour un rendez-vous médical dont il ne choisit ni la date, ni l'heure. Nous espérons Madame Le Préfet, Monsieur l'Inspecteur d'Académie que ce message soit transmis au plus haut niveau afin de rétablir un peu d'humanité dans l'application de ce dispositif ( chose qui était possible lors de la première instauration de ce jour de carence).

Au niveau national, notre inquiétude porte sur le futur Plan de Réforme de La Fonction Publique. Le gouvernement, dans le cadre du Plan Action Publique 2022, annonce un dynamitage en règles des CAP. Il s'agit là d'une offensive directe sur le statut des fonctionnaires, et notamment celles et ceux de l'Education Nationale. Et ce qui se profile derrière est connu : mobilité sur profil, avancement au mérite, fragilisation des droits.

Les axes mis en avant par le ministère sont explicites : garantir et fluidifier les mobilités individuelles des agents, améliorer la prise en compte de la valeur professionnelle pour la promotion et l'avancement, le tout sous couvert de simplification du fonctionnement des CAP.

Le Sgen-CFDT Auvergne est formellement opposé à la possibilité de personnels de sortir de la compétence des CAP à leur demande pour certains actes.

Si des menaces pesaient sur les CT et les CHSCT, le gouvernement semble avoir reculé sur ce point. Le scenario de fusion pure et simple du CT et du CHS-CT semble désormais exclu.

Sur la perspective de CAP par catégorie (une seule CAP pour les corps des catégories A, B ou C), la CFDT Fonctions publiques refuse une vision dogmatique : si c’est envisageable pour certains champs ministériels et pour certaines collectivités territoriales, c’est inenvisageable pour des corps aussi nombreux que ceux que gère par exemple le Ministère de l’Éducation nationale.

Concernant les promotions de grade, le pluralisme syndical des CAP est indispensable, et constitue une exigence pour la CFDT. C’est pour nous l’assurance de promouvoir les objectifs d’équité et d’égalité professionnelle.

Le Sgen-CFDT affirme que le système actuel des CAP est perfectible et doit évoluer mais ne laissera pas le gouvernement affaiblir cette forme d’action syndicale utile pour les personnels et bien souvent pour le service lui-même.

C’est dans cet esprit que le Sgen-CFDT et l’UFFA-CFDT continueront de porter leurs

revendications.

Le Sgen-CFDT sera très vigilant sur tous ces points en rappelant bien que nous sommes là dans l'intérêt des élèves, des agents mais aussi de notre mission de Service Publique pour lequel nous oeuvrons tous dans un souci de justice et de cohésion sociale.

Merci de votre écoute.